SASU ABELIA NATURO

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 euros

Siège social : 17 AVENUE GALLIENI 83110 SANARY-SUR-MER

RCS TOULON N° 910 641 034

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 13 heures,
Au siège social à SANARY-SUR-MER,

Le soussigné, Kevin LITTMANN, Président de la société ABELIA NATURO, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 5000 euros,

1. **A préalablement exposé ce qui suit :**

En qualité de Président de la Société, Monsieur Kevin LITTMANN, associé unique, a établi et arrêté les annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024, il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. **A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.123-19 du Code du commerce,
- Rémunération des fonctions de gérance de l'associé unique,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2024, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1011 euros de la manière suivante :

Autre réserves…… 1011 Euros

Après affectation de résultats, les capitaux propres de la société s'élèveront à 35 335 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique approuve le fait qu'aucune rémunération ne lui a été attribuée pour l'exercice 2024.

CINQUIÈME DÉCISION

L'associé unique donne tous les pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président
Kevin LITTMANN



SASU ABELIA NATURO

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 euros

Siège social : 17 AVENUE GALLIENI 83110 SANARY-SUR-MER

RCS TOULON Nº 910 641 034

PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 12 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

DEUXIÈME DÉCISION :

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1011€ de la manière suivante :

Autres réserves……..1011€

Après affectation de résultats, les capitaux propres de la société s'élèveront à 35 335 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme.

Le Président



SASU ABELIA NATURO

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5000 euros

Siège social : 17 AVENUE GALLIENI 83110 SANARY-SUR-MER

RCS TOULON Nº 910 641 034

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LES CONVENTIONS VISÉES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

En application des dispositions des articles L. 223-19 et R. 223-26 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance, nous vous indiquons les conventions ci après :

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES :

Néant.

Kevin LITTMANN
Le Président



5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELIA NATURO** Néant [X] *

Exercice ouvert le : **01012024** et clos le : **31122024** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SAS ABELIA NATURO** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	1 011
Total des déficits restant à reporter			870	1 011

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	7 117
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	4 385
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELIA NATURO**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450	9 486	452		454		456	9 486	
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	8 762	472	2 518	474		476	11 280	
Immobilisations financières		480	2 500	482		484		486	2 500	
TOTAL		490	**20 748**	492	**2 518**	494		496	**23 266**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 851	542	949	544		546	2 800
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	1 712	562	890	564		566	2 602
TOTAL		570	**3 563**	572	**1 839**	574		576	**5 402**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SAS ABELIA NATURO** Néant ☐ *

			Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)
A - RÉSULTAT COMPTABLE				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	210	57 942	76 047
	Production vendue biens (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	214		
	Production vendue services * (dont export et livraisons intracommunautaires 215)	218		180
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée *	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226	4 000	5 667
	Autres produits	230	15	10
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)	232	**61 957**	**81 903**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	22 039	27 774
	Variation de stock (marchandises) *	236	(2 929)	2 283
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : . .....)	242	34 309	36 284
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 : 61)	244	88	800
	Rémunérations du personnel *	250	7 653	8 520
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	188	221
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI 255)	254	1 839	1 825
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260)	262	2	3
	Total des charges d'exploitation (II)	264	**63 189**	**77 711**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**(1 232)**	**4 192**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280	247	1
	Produits exceptionnels (IV)	290	33	7
	Charges financières (V)	294	59	132
	Charges exceptionnelles (Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 ; Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348) (VI)	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306		610
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**(1 011)**	**3 458**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312		314 **1 011**
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles*	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 ; Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 ; Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 ; Investissements et souscriptions outre-mer 344 ; Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993			
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 ; Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127 ; Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR) 181			
	dont divers* : Créance due au report en arrière du déficit 346 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 ; Déduction exceptionnelle simulateur de conduite 641	350		
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647			
	dont divers* : Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 ; Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 ; Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352		354 **1 011**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		
	Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370		372 **1 011**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

1 BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : **SAS ABELIA NATURO** — **17 Avenue Gallieni** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : **83110 SANARY SUR MER**

SIRET : 9 1 0 6 4 1 0 3 4 0 0 0 1 2

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	20 766	030	5 402	15 364	14 685
	Immobilisations financières* (1)	040	2 500	042		2 500	2 500
	Total I (5)	044	**23 266**	048	**5 402**	**17 864**	**17 185**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060	10 446	062		10 446	7 517
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070			
	Créances (2) — Autres * (3)	072	3 024	074		3 024	3 891
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	15 265	086		15 265	32 568
	Charges constatées d'avance *	092	149	094		149	
	Total II	096	**28 883**	098		**28 883**	**43 975**
	Total général (I + II)	110	**52 149**	112	**5 402**	**46 747**	**61 160**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	500	500
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	30 846	27 388
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**(1 011)**	**3 458**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**35 335**	**36 346**
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	2 455	9 773
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	6 948	1 725
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 82)	172	298	2 781
	Comptes courants d'associés	173	1 710	10 535
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**11 412**	**24 813**
	Total général (I + II + III)	180	**46 747**	**61 160**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	2 500	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 518
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.